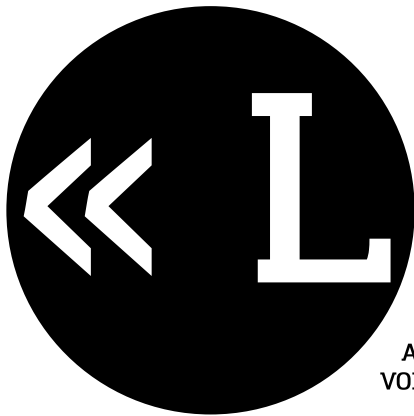


LA LOI MACRON

OU LES FONDS DE TIROIR DE LA DEREGULATION.



IBÉRER », «INVESTIR », « TRAVAILLER » : AVEC CES TROIS MOTS « MAGIQUES » MACRON PLANTE LE DÉCOR DE L'HYPNOSE LIBÉRALE CONTEMPORAINE. MAIS LE CONTENU IDÉOLOGIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE NOUVEAUTÉ ET LE POUVOIR SE GARGARISE DES MÊMES RITOURNELLES SUR LA NÉCESSITÉ DE STIMULER LA CROISSANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ, AU NOM DE L'EMPLOI, POUR MIEUX PERMETTRE L'INSTAURATION DE LA LOI DE LA JUNGLE. EN 2007, SARKOZY NOUS AVAIT DÉJÀ GRATIFIÉS D'UNE LOI EN FAVEUR DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU POUVOIR D'ACHAT (LOI TEPA), EN 2015 LA LOI MACRON EN EST L'EXACT PROLONGEMENT.

OPPRESSION RENFORCÉE DANS LE TRAVAIL

Concernant le Travail - divinité approchant en importance celle de la Croissance sur l'Olympe de l'Economie - il n'est pas question dans cette loi de définir ou de stimuler de nouveaux axes industriels. Il s'agit uniquement de renforcer le statut touristique d'une France dégénérée, grâce aux « zones touristiques internationales » (ZTI). Selon la loi du profit et du plus faible coût de production, rien ou presque ne peut survivre au plan local, d'où en dernier recours l'unique attractivité touristique ! De plus, dans ces ZTI, il sera possible de travailler jusqu'à 12 dimanches par an au lieu de 5, et en soirée jusqu'à minuit. Le Travail n'étant bien sûr entendu ici qu'en tant qu'ouverture des commerces. Quel aveu de misère « intellectuelle » !

Dans le domaine des conflits du travail, la lenteur des procédures devant les conseils de Prud'hommes sert de prétexte à leur réforme. En réalité l'objectif est de dévitaliser ces juridictions non professionnelles qui ont tendance à donner gain de cause au salarié. Pour y parvenir : des juges désignés et non plus élus, l'introduction de juges professionnels ou encore l'apparition d'une grille d'indemnisation. En outre, en cas de plan social dans une filiale en liquidation ou en redressement, la justice prudhommale se verra contrainte à ne considérer que le poids économique de la filiale concernée, et non plus celui du groupe auquel elle appartient. La réparation du préjudice subi par le salarié licencié sera à l'évidence plus faible.

GRANDE BRADERIE SOUS COUVERT D'INVESTISSEMENT FACILITÉ

La loi Macron comporte également des mesures permettant de favoriser une intervention plus efficace de l'État actionnaire. Il s'agit bien évidemment de permettre aussi des cessions d'actifs publics, sous le prétexte fallacieux du désendettement. En fait, ce qui se profile en filigrane n'est rien moins qu'une grande braderie généralisée des outils de produc-

**«LIBÉRER », «INVESTIR », «TRAVAILLER» :
AVEC CES TROIS MOTS
« MAGIQUES » MACRON
PLANTE LE DÉCOR DE
L'HYPNOSE LIBÉRALE
CONTEMPORAINE**



tion français. Pensons par exemple à la société **Alstom** qui a récemment cédé sa branche Energie au groupe américain **General Electric**. Cette cession a eu pour conséquence de placer les turbines produites par Alstom et de ce fait la maintenance des centrales nucléaires françaises sous la coupe du groupe américain. Rien d'étonnant avec un Capital mondialisé à outrance et sur fond de **Traité transatlantique**. Enfin, l'Etat sera autorisé à vendre des participations pour 5 à 10 milliards d'euros à la spéculation internationale. Sont concernés en première ligne barrages hydrauliques et aéroports (Nice et Lyon, après Toulouse).

LIBÉRER LA VORACITÉ DES AFFAIRISTES

Le sinistre Macron a déclaré avec mépris que « **les Français sont trop pauvres pour prendre le train** », avoué de la situation socio-économique lamentable d'un pays assujéti à la violence des détenteurs de capitaux. Qu'à cela ne tienne, il est prévu de procéder à une libéralisation totale des transports en autocar. On remédie au problème avec des autocars relevant de compagnies privées mafieuses pratiquant des conditions de précarité totale pour les conducteurs. Il est même prétendu que l'autocar est plus « propre » que le train quant à ses émissions de gaz à effet de serre. Adeptes de la notion de « double dividende », nos dirigeants auront réussi l'improbable pari de faire voyager les pauvres et de lutter contre le réchauffement climatique !

Dans la même optique de libéralisation, l'Etat modifie les règles d'accès à certaines professions du droit (notaires, huissiers...), en dérégulant les conditions d'installation qui prévalaient jusqu'alors. Et si le Ministre a abandonné son projet de « corridor tarifaire » sensé « faire jouer la concurrence » et faciliter les installations, les tarifs de ces professions devraient néanmoins connaître une baisse en fonction du prix coûtant de chaque acte. Nul doute que ces initiatives vont dans le sens de la création d'un vrai marché des services fournis.

« Plus grave encore, cette déréglementation risque de faire dérapier les tarifs des actes les plus simples, notamment sur le droit des personnes et de la famille. Par ailleurs, la loi permet l'ouverture du capital entre les différentes professions pour favoriser l'interprofessionnalité. Ces mesures ne feront que renforcer des entreprises à rayonnement hexagonal voire européen au personnel salarié toujours plus précarisé. »

Plus grave encore, cette déréglementation risque de faire dérapier les tarifs des actes les plus simples, notamment sur le droit des personnes et de la famille. Par ailleurs, la loi permet l'ouverture du capital entre les différentes professions pour favoriser l'interprofessionnalité. Ces mesures ne feront que renforcer des entreprises à rayonnement hexagonal voire européen au personnel salarié toujours plus précarisé. Elles nuiront à la présence de professionnels du droit dans la France oubliée des campagnes, favorisant uniquement les grosses structures et le basculement territorial vers les métropoles. D'autre part, ce projet menacera, par sa logique de marché, la réponse à toutes les demandes de la clientèle, en particulier dans le cas de dossiers peu « profitables » pour un cabinet de notaires.

Comme le signalait déjà le Manifeste du Parti communiste en 1847 : « **La bourgeoisie a dépouillé de leur auréole toutes les professions jusque-là réputées vénérables et vénérées. Du médecin, du juriste, du prêtre, du poète, du savant, elle a fait des travailleurs salariés.** »

Ainsi, dans la France de 2015, c'est la voie des sous-sols de l'activité économique qui est visée par les « réformistes », celle du « bas de gamme » en tout genre. Ne survivront que BTP, grande distribution, transport massifié et services non délocalisables, sans oublier l'animation culturelle et les singeries du divertissement de masse. La régression sociale et l'oppression s'intensifient toujours plus. Macron vient de rendre sa misérable copie, assuré qu'il est pour l'instant d'une certaine impunité. Il est urgent d'en prendre conscience et de savoir reconnaître ses ennemis.

BIMESTRIEL DE L'ORGANISATION SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE EUROPÉENNE

RÉBELLION



Depuis son premier numéro en 2003, la **revue Rébellion** est la voix de l'**Organisation Socialiste Révolutionnaire Européenne (OSRE)**, mais elle donne aussi la parole à tous ceux qui veulent construire une alternative véritable au système. Elle développe de manière percutante des réflexions originales qui ne laissent pas penser en rond. Point de rencontre de diverses tendances « dissidentes » à la logique capitaliste, **Rébellion** est un espace d'échanges et de débats pour tous les défenseurs de la pensée critique.

Si vous voulez apporter votre soutien à cette aventure collective, vous pouvez vous abonner au journal. Mais plus encore, le faire connaître autour de vous en le diffusant de manière militante ou en relayant nos campagnes dans votre ville, votre quartier ou votre lieu de travail.

CONTACT // Rébellion BP 62124 31020 Toulouse cedex 2 // rebellion_larevue@yahoo.fr



www.rebellion.hautetfort.com